

Magnanville

magazine



Tous en selle !

sommaire

4 → nous

Tribunes Libres

Interview de Françoise Gonichon, 1ère adjointe en charge de la politique financière et de la citoyenneté.

Relais Petite Enfance : un outil précieux pour les professionnels et enfants

Jobs d'été, bourses à projets et BAFA

Projet immobilier cœur de ville : c'est parti

9 → notre vie

Retour sur le repas des séniors

Paris-Camembert : la course démarre à nouveau de Magnanville

Espace Julien Lauprêtre : entre sports, loisirs et détente

10 → notre ville

Chenilles processionnaires :

de nouveaux traitements pour la protection de tous

11 → notre territoire

Dépôt des déchets : les incivismes sont sanctionnés

Médiathèque : des symboles thématiques pour guider les lecteurs

Atelier crochet

Samedi 8 avril, 10h15, à la médiathèque

« Le Grenier des Arts »

Découvrez les bases du crochet.

Sur réservation, à partir de 15 ans.

Séance réservée aux nouvelles inscriptions.

Plus d'infos : Tél : 01 75 74 81 74 ;

mediatheque@mairie-magnanville.fr



Bulletin municipal de Magnanville

Hôtel de Ville - Rue de la Ferme - 78200 MAGNANVILLE

Tél. 01 30 92 87 27 - Fax 01 30 92 38 17

Site Internet : www.magnanville.fr - Courriel : contact@mairie-magnanville.fr

Directeur de la publication : Michel LEBouc

Crédits photos : mairie de Magnanville - Regards Magnanvillois

Conception-Impression : Lescure Graphic

La Heunière - 27120 Douains - Tél : 02 32 77 32 40

Toute utilisation des photos et textes ne peut se faire qu'après accord de la mairie.

N° ISSN 2555-1183

→ Infos pratiques

Hôtel de ville

2 rue de la ferme - 78200 Magnanville

Tél : 01 30 92 87 27

www.magnanville.fr

Permanence des élus

Sur rendez-vous. Tél : 01 30 92 87 27

Agence postale communale

Mairie - Tél : 01 30 92 87 27

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tél : 01 30 92 87 18

Services sociaux

Pôle Autonomie Territorial Seine Aval Ouest

Tél : 01 39 07 79 04

Centre de contact du service de Protection Maternelle Infantile du département des Yvelines

Tél : 0 801 801 078*

ALLÔ Planification familiale

Tél : 01 30 83 61 21

Médiathèque - Le Grenier des Arts

Tél : 01 75 74 81 74

www.bibliotheque-mairie-magnanville.net

Le Colombier-Magnanville

Tél : 01 34 77 65 09

www.lecolombier.org

L'école des 4 z'Arts

Tél : 01 30 92 86 56

www.ecole4zarts.net

Administrations

Police : 01 30 94 82 10

Préfecture : 01 39 49 78 00

Sous-préfecture : 01 30 92 74 00

Tribunal d'instance : 01 30 98 14 00

Conseiller juridique : 01 30 92 87 27

Défenseur des droits : 01 30 92 22 51

Écrivain public : 01 30 92 87 27 ; 01 34 00 16 16

Urgences

Samu : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18

Pharmacie de garde

pour la connaître, contactez le commissariat

Tél : 01 30 94 82 10





Chères Magnanvilloises,
Chers Magnanvillois,

Magnanville est une ville solidaire et engagée. Depuis le début de notre mandat en 2020, nous sommes dans une situation de crise permanente, que ce soit d'un point de vue sanitaire, économique ou social. À la défense des services publics s'ajoutent une multitude d'actions qui visent à accompagner la population magnanvilloise mais aussi à venir en aide aux populations qui sont touchées par la guerre et par les catastrophes naturelles. Après l'aide apportée à l'Ukraine, nous avons voté une subvention financière à une association engagée sur le terrain suite aux tremblements de terre qui ont fait des milliers de victimes en Turquie et en Syrie. Cette solidarité est inscrite dans l'ADN de notre commune.

Au niveau local, nous poursuivons les initiatives à destination des Magnanvillois, notamment par le biais de notre Centre Communal d'Action Sociale qui est plus que jamais sur le front pour accompagner la population. Nous affichons aussi notre solidarité et notre engagement pour la défense des droits sociaux. De plus en plus de publics se retrouvent dans des situations de fragilité économique, à l'instar des retraités qui ont travaillé toute leur vie. C'est inacceptable et nous devons combattre ces injustices sociales !

Concernant le projet de maison d'arrêt, je me suis engagé avec les élus et parlementaires du territoire pour proposer des alternatives au site de Magnanville. Nous avons rendu notre copie à l'État fin décembre, dans les délais impartis. Pour information ce n'est pas le rôle des élus de travailler ces dossiers nationaux. Je l'ai porté avec d'autres élus pour faire la démonstration que les options du site de Magnanville n'étaient pas compatibles. À l'heure où je vous écris, nous sommes dans l'attente du prochain comité de pilotage politique de l'État qui nous permettra d'avoir un retour formalisé de nos propositions. Je vous communiquerai, bien sûr, les résultats de ce comité de pilotage. Nous organiserons également une réunion publique dans la foulée. Parallèlement, nous continuons de doter de moyens (prêt de salles, supports de communication sur la commune...) l'association « Tous Mobilisés Contre la Prison à Magnanville ». Nous nous rencontrons aussi régulièrement pour faire le point sur le dossier.

Côté gestion communale, nous sommes en pleine préparation budgétaire. Nous avons d'ores et déjà fléchi les grandes orientations de l'année, en cohérence avec nos engagements de mandat. La situation financière des collectivités est contraignante, l'État nous privant petit à petit de nos recettes fiscales. Pour autant, il ne faut pas tomber dans le piège de l'immobilisme. Nous devons être ambitieux car il est primordial de continuer à investir pour l'avenir, à défendre les services publics et à accompagner les populations. Mais il faut aussi être pragmatiques, sincères et prudents. Notre gestion rigoureuse des deniers publics nous permet de préserver notre capacité à investir sans peser sur les ménages.

Parmi les grands projets du mandat, l'année 2023 sera marquée par l'avancement du projet de construction d'un nouveau gymnase, la rénovation de l'école des Cytises et le déploiement du plan prévention/médiation/sécurité pour maintenir un cadre vie sûr et agréable à Magnanville. Quant aux projets d'entrée de ville et cœur de village, bien qu'ils soient portés par des financeurs extérieurs, ce sont des projets que nous suivons de près afin qu'ils se déroulent dans de bonnes conditions et qu'ils apportent un vrai plus à la population magnanvilloise.

Pour l'ensemble de ces sujets, vous pouvez compter sur l'engagement que nous portons avec mes élus.

Michel LEBouc

Maire,

Conseiller communautaire délégué
de la CU GPS&O

1^{er} vice-président du CA du SDIS 78

TRIBUNES LIBRES

MAJORITÉ

Que se passe-t-il dans le groupe d'opposition « Collectif Magnanville » ? Après le départ de Nadine Sylvestre en octobre dernier, c'est maintenant Nicolas Laroche, chef de file, qui abandonne également son mandat ! Bonne continuation à lui. Il est remplacé par Jean-Pierre Girard qui ne désire pas siéger au sein de « Collectif Magnanville » mais en tant que conseiller municipal libre. Nous lui souhaitons la bienvenue et ne doutons pas qu'il adoptera une démarche constructive dans l'intérêt commun.

Magnanville
Une passion commune

OPPOSITION

Alors que l'association TMCP a dû organiser son assemblée générale dans une commune voisine faute d'obtenir le prêt d'une salle à Magnanville et que le maire se dit investi contre le projet de prison, ce n'est pas d'une banderole contre la prison dont s'est parée la mairie mais d'une banderole contre la réforme des retraites.

Comme quoi, quand on veut afficher son soutien sur le fronton de la mairie, on peut le faire. Il suffit juste d'un peu de volonté !

Vos élus du groupe
Collectif Magnanville
collectifmagnanville.fr

Interview de Françoise Gonichon, 1^{ère} adjointe



Françoise Gonichon est la 1^{re} adjointe de la commune, en charge de la politique financière et de la citoyenneté. Entretien.

Magnanville Magazine : En tant que 1^{re} adjointe, vous exercez un binôme avec le maire. Comment le définissez-vous ?

Françoise Gonichon : Le maire est l'autorité principale de la commune. Il est entouré d'adjoints qui exercent des compétences. En cas d'absence ou tout autre empêchement, il est provisoirement remplacé dans ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations. En plus d'être le binôme fonctionnel du maire, j'ai la responsabilité de le suppléer le cas échéant.

MM : Dans le cadre de votre délégation aux finances, vous présentez le budget aux Magnanvillois. Quels sont les changements et contraintes cette année ?

FG : Ralentissement économique, forte inflation de 9,2% sur l'année, hausse des coûts énergétiques... Les contextes national et international impactent Magnanville. À ces problématiques s'ajoutent la suppression de la taxe d'habitation qui rompt le lien fiscal avec certains usagers (non propriétaires) des services publics, la stagnation des dotations annuelles de l'État (baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement annuelle de 43 000 € depuis 5 ans), la revalorisation des rémunérations des agents augmentant la masse salariale. Malgré tout, le résultat de gestion -différence entre les recettes et dépenses de fonctionnement- s'élève à 548 000€.

MM : La ville s'est-elle constituée une réserve financière et à quoi servira-t-elle ?

FG : Depuis plusieurs années, nous anticipons nos investissements en constituant « un bas de laine ». Fin 2022, celui-ci s'élevait à près de 3,3 millions d'euros. Ces fonds sont mobilisables pour financer nos projets d'investissement, permettant un recours modéré à l'emprunt. En 2018, la réserve atteignait 6 000 000 €. Avec les subventions obtenues, nous avons financé la médiathèque, le terrain de football synthétique et créé l'espace Julien Lauprêtre, sans recours à l'emprunt.

MM : Quels sont les investissements en cours, à moyen et long termes et comment sont-ils financés ?

FG : Les contraintes nous obligent à une recherche systématique d'économie associée au besoin de réaliser la transition écologique. Les investissements concernent la rénovation énergétique de nos bâtiments, la construction du futur gymnase aux normes environnementales actuelles. Cet équipement sera le seul financé en partie par l'emprunt, après avoir utilisé les ressources disponibles et recouru aux subventions adéquates. Enfin, nous mettons en place le plan prévention-médiation-sécurité comprenant la vidéo protection.

- Le Débat d'Orientation Budgétaire

Le DOB, instauré en conseil municipal, est un moment majeur de la préparation du budget de la collectivité territoriale. Les élus donnent leur avis sur les grandes lignes du budget.

- Le budget primitif

Ce document prévisionnel des recettes et dépenses de l'année est articulé en deux sections : fonctionnement et investissement. Il reprend les orientations fixées au cours du débat d'orientation budgétaire et est voté par le conseil municipal. C'est à ce moment-là que les tarifs municipaux (restauration scolaire, accueil de loisirs...) sont ajustés, si besoin.

RPE : un outil précieux pour la petite enfance

Le Relais Petite Enfance est une structure pratique pour les assistantes maternelles et les parents. Un lieu de renseignements, d'acquisition de connaissances, de partage d'expériences et de convivialité appréciable pour l'éducation des enfants. Ce n'est pas Corinne Bielle, assistante maternelle magnanilloise, agréée par le Département des Yvelines, qui le démentira. Elle exerce sa profession, depuis 16 ans, et accueille des tout-petits de 2 mois et demi à 3 ans. « La patience, l'observation et l'adaptation à chaque enfant sont primordiaux dans mon travail » explique-t-elle. Corinne tisse aussi une relation privilégiée avec leurs parents qui ont aussi besoin de se sentir en confiance et être rassurés.

Un lieu de vie et d'apprentissage

Ses missions sont enrichies par les ateliers et rencontres entre professionnels, initiés par le Relais Petite Enfance de Magnanville-Buchelay. La structure est régie par une convention de partenariat entre les deux communes. Corinne participe aux ateliers organisés à la cabane aux loisirs ou au RPE de Buchelay deux fois par semaine « Nous y réalisons des activités manuelles, de motricité et d'éveil musical. Ces séances sont enrichissantes. Elles permettent aux enfants de se rencontrer et participent à leur évolution jusqu'à l'entrée à l'école ».



Inscriptions scolaires rentrée 2023-2024

La mairie procède aux inscriptions de vos enfants nés en 2020, jusqu'au 7 avril. Présentez-vous au service accueil de la mairie avec les copies des pièces correspondantes à votre situation, ci-dessous :

- | | |
|--|---|
| ☐ Livret de famille | ☐ (carnet de santé) vaccinations |
| ☐ justificatif domicile | ☐ certificat de radiation |
| ☐ Notification CAF | ☐ Jugement de divorce |
- (décision domicile de l'enfant, garde de l'enfant)

Nous vous rappelons que seul un dossier complet et traité par le service des affaires scolaires vaut inscription définitive.

Plus d'infos : 01 30 92 99 23.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Des enfants nés en 2020

Du 20 février au 7 avril 2023

En mairie - service Accueil

Consultez la liste des pièces
à fournir sur magnanville.fr

Plus d'infos : 01 30 92 87 27

Magnanville



Jobs été, à vos CV !

La commune de Magnanville recrute des jeunes magnanvillois, âgés de 16 à 17 ans pour renforcer les services municipaux, en juillet et en août.

La mission qui vous sera confiée est d'une durée d'une semaine, afin de permettre au plus grand nombre de découvrir le monde du travail.

Vous serez intégré(e) dans l'un des services municipaux : technique, médiathèque...

Quand et comment candidater ?

Adressez votre lettre de motivation et votre Curriculum Vitae, en mairie avant le 1er avril, à l'attention de M. Le Maire – Hôtel de ville – Rue de la Ferme – 78200 Magnanville.

Si votre candidature est retenue, vous serez contacté(e) pour un entretien dans le courant du mois d'avril.

Plus d'information : service jeunesse et sports – Tel : 01 30 92 87 27.



Jeunes Magnanvillois : des bourses pour accompagner vos projets

La ville propose deux dispositifs d'aides pour accompagner et encourager les initiatives des jeunes magnanvillois.

La bourse à projets

Vous êtes âgé(e) entre 16 et 25 ans, habitez la ville et avez un projet individuel ou collectif dans les domaines sportif, culturel, humanitaire, citoyen ou toute autre secteur ? La ville peut vous soutenir dans sa réalisation. Pour cela, vous pouvez retirer le dossier à l'accueil de la mairie ou par mail à pspp@mairie-magnanville.fr

Vous serez accompagné(e) par un professionnel du service jeunesse. Il vous informera et vous orientera sur l'aspect technique, logistique et financier du projet. Votre demande sera ensuite étudiée par la municipalité.

Bourse BAFA

Vous avez entre 17 et 25 ans et souhaitez passer votre Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ?

La ville peut vous soutenir dans l'accession à cette formation destinée à exercer des missions d'encadrement, d'animation des enfants et des jeunes pendant les vacances, les mercredis ou sur le temps périscolaire. Une bourse peut, en effet, vous être attribuée.

Pour l'obtenir, vous devez compléter un dossier disponible en mairie. Tout comme pour la bourse à projets, ce dernier sera examiné par la municipalité, en vue de l'obtention de l'aide financière. En contrepartie, vous effectuerez des missions d'encadrement et d'animation au sein des structures d'accueil enfance de la commune.

À savoir

D'autres organismes peuvent également vous aider dans votre démarche de formation, à l'exemple de la Caisse d'Allocations Familiales et du département des Yvelines.

Plus d'information : service jeunesse et sports – Tel : 01 30 92 87 27.



Le projet cœur de village avance

MAGNAVILLA

Les travaux du programme MAGNAVILLA ont débuté dans le courant du mois de février dernier.

Après la mise en place de la palissade sécurisant le chantier ainsi que des installations de chantier telle que la base vie, les opérations de terrassement ont pu être engagées. Celles-ci se poursuivront durant les mois de mars et avril afin de laisser place dans la continuité à l'entreprise de gros œuvre pour une durée de huit mois. Les opérations de second œuvre et d'équipements pourront ainsi être menées dans le courant de l'année 2024.

À la demande de la municipalité, un cadencement des véhicules et engins de chantier a été mis en place par le promoteur pour les opérations de terrassement et devrait s'intensifier dans les prochaines semaines par le démarrage du lot gros œuvre. La mise en place d'un homme chantier de trafic a été actée suivant l'évolution de la situation afin de sécuriser la circulation de la rue de la ferme.

Enfin, la grue de chantier viendra s'implanter au cœur de la parcelle dans le courant du mois d'avril.

Rappel du projet

Des commerces de proximité : une boulangerie
et un magasin d'alimentation en circuit court
100m² de locaux municipaux
48 logements



RÉSIDENCE SÉNIORS

Dans la continuité du programme MAGNAVILLA, le chantier de la résidence seniors pourra débuter dans le courant de cet été / début de l'automne. En effet, même si les accès ne sont pas communs entre les deux programmes (celui de la résidence seniors étant par la rue de la Mare Pasloue), le décalage des opérations permet une meilleure coordination des travaux dans le secteur. Le calendrier de ce programme, en cours d'élaboration à ce jour, est le suivant :

- Printemps/été 2023 : mise en place des installations de chantier et opérations de démolition
- Décembre 2023 : montage de la grue de chantier
- Début 2024 à l'été 2024 : réalisation du gros œuvre
- Automne 2024 / printemps 2025 réalisation du second œuvre et équipements
- Été 2025 : achèvement des travaux
- Automne 2025 : livraison du programme



Retour sur le repas des seniors



160 aînés Magnanvillois ont participé à un repas festif, le 12 mars, au gymnase Marie-Amélie Le Fur. Au programme : un excellent repas concocté par Gary, responsable de la restauration municipale. Musique, chorale de la CM2 CHAM des Marronniers, numéros de ventriloquie et jeux de connaissance sur la ville ont rythmé ce moment de convivialité, vecteur de lien social. Merci aux élus, agents de la ville, partenaires et bénévoles pour leur investissement dans la réussite de cette belle journée.



MICHEL LEBouc, LE MAIRE ET LOUISE SAUTREUIL, DOYENNE DU REPAS.

Découvertes des végétaux au lycée Sully

Des étudiants de BTS « Production Animale » ont organisé des activités sensorielles à destination des élèves de leur établissement, en février.

Savez-vous ce qu'est un Projet d'Initiative et de Communication ? Il s'agit d'un challenge que les candidats au Brevet de Technicien Supérieur de l'établissement doivent réaliser en vue de l'obtention de leur diplôme. Ce fut le cas notamment de Pauline et Clémence de la section « Production Animale » qui ont piloté, le 16 février, deux ateliers d'éveils des sens des jeunes du lycée. Pendant que certains apprenaient à semer des graines dans les carrés potagers du jardin, d'autres se prêtaient au jeu de reconnaissance de différentes odeurs et textures cachées dans des boîtes. « Nous souhaitons leur faire travailler le toucher, l'odorat, à travers les végétaux qui les entourent » explique Pauline. Objectif atteint, à en croire Inès « J'adore les plantes. Je vais garder celle-ci pour la mettre dans ma chambre ». Une nouvelle initiative pédagogique qui portera chance, espérons-le, aux organisateurs.

Plus d'infos sur l'établissement : <https://lycee-agricole-sully.org/>

Le saviez-vous ?

Le lycée agricole Sully est un acteur incontournable des projets environnementaux de la commune. Les élèves de BTS participent à de nombreuses actions, comme l'événement Faites du Vert et l'aménagement des espaces publics.



La course cycliste Paris-Camembert fait son retour à Magnanville

Le départ fictif de la 84ème course Paris-Camembert sera lancé devant l'Hôtel de Ville, avenue de l'Europe, le mardi 11 avril à 10h45.

C'est une belle course qui redémarre de Magnanville. 16 équipes s'engageront sur un parcours de 200 km à destination de Livarot dans le Calvados. L'événement sportif est exigeant et dénombre pas moins de sept côtes à dénivelé de 9 à 17%, dans les 80 derniers kilomètres.

Paris-Camembert est un rendez-vous mythique pour les passionnés de la petite reine. Et ils ne se trompent pas ! Bernard Hinault, Laurent Fignon et plus récemment Sandy Casar, ancien coureur cycliste professionnel yvelinois, y ont inscrit leur nom au palmarès. Paris-Camembert est, aujourd'hui, une course de l'UCI* Europe Tour de catégorie 1.1. Elle compte également pour la Coupe de France de cyclisme sur route.

« De 1991 à 2014, son départ se faisait à Magnanville. Nous sommes ravis que l'événement redémarre chez nous. Magnanville est labélisée « Terre de jeux 2024 » pour les jeux olympiques et paralympiques 2024, la municipalité affirme ainsi son attrait pour le monde sportif de haut niveau » explique Jean-Noël Gaillémard, Maire-adjoint délégué à la politique sportive et associative.

Un village animation

Dès 9h30, le public pourra déambuler dans le village installé sur la place Pierre Bérégovoy, où seront présentées les équipes participantes. Il y aura aussi, une dégustation de camembert et d'autres surprises.

Des difficultés de circulation sont néanmoins à prévoir sur le secteur et aux abords de la mairie, ce jour-là. La municipalité demande une grande vigilance à tous pour profiter pleinement de ce moment festif.

* Union Cycliste Internationale

Plus d'informations : magnanville.fr, contact@mairie-magnanville.fr



Un parcours santé et des loisirs pour tous !

La ville dénombre de nombreuses aires sportives ; l'espace Julien Lauprêtre du Complexe Firmin Riffaud et son parcours de santé, inauguré en 2019, en est une. Un véritable lieu dédié au sport et à la détente, pour tous.

Avez-vous déjà profité des installations jalonnées sur le parcours santé ? Le lieu vous offre l'atout majeur de pratiquer de nombreuses activités physiques gratuites et de vous entraîner dans un cadre agréable et verdoyant. Agrès, pompes, tractions et autres dips aident à vous maintenir en forme et à renforcer vos muscles. Ces exercices sont une véritable bouffée d'oxygène à chaque âge et permettent de se dépenser à son rythme.

« Nous souhaitons que ces installations, qui ont bientôt quatre ans, permettent au plus grand nombre de pratiquer des exercices physiques. 30 minutes par jour suffisent pour garder la forme. Le sport c'est la santé et le pratiquer, c'est la garder. Ce parcours est donc un support idéal » explique Jean-Noël Gaillémard, maire-adjoint délégué à la politique sportive et associative.

Des loisirs aussi

De nombreux équipements sont ouverts à tous : city stade, tables de teqball, d'échecs et de tennis de table... Quant aux plus petits, une aire de jeux leur est dédiée. Sans oublier l'éco-pâturage, dans l'esprit de la commune entre ville et campagne. Des tables de pique-nique vous permettent même de manger sur place. Un moyen simple de vous détendre en famille ou entre amis. Des poubelles sont à votre disposition sur le site pour permettre de respecter la propreté des lieux. La belle saison arrive. Profitez-en !



Un nouveau traitement pour éradiquer les chenilles processionnaires du chêne

La ville opte pour une lutte biologique des chenilles des chênes et en priorité ceux de l'école des Cytises, au printemps.

Depuis près de cinq ans, la prolifération des chenilles, tant des pins que des chênes est notoire dans la région. Considérées comme nuisibles à la santé humaine par un décret d'avril 2022, elles font l'objet d'une lutte sans merci des agents de la ville dans les espaces verts publics. « Nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour enrayer cette recrudescence. Nos agents interviennent sur les pins en supprimant les cocons et en installant des pièges sur les troncs des arbres. Une tâche conséquente, représentant en moyenne 160 h de travail par campagne. La communauté urbaine contribue aussi à ce combat sur les arbres des voies dont elle est gestionnaire. Le traitement des chenilles du chêne est plus problématique car les insectes se laissent tomber sur le sol. En tout état de cause, toutes ont des effets nocifs sur la santé. Il est donc déconseillé d'y toucher ou de s'en approcher, attention également à vos animaux domestiques, les poils de ces chenilles sont urticants » explique Jean-Philippe Blot, adjoint en charge de l'environnement.

A l'école des Cytises particulièrement

Des œufs ont déjà été repérés dans les chênes de l'école des Cytises et du bois attenant, en février. Afin de les détruire, une entreprise

spécialisée interviendra en avril. Le traitement curatif et préventif, selon l'arbre, consiste à pulvériser sur les feuilles un produit biologique, inoffensif pour l'homme. L'intervention se déroulera en deux phases, à 15 jours d'intervalle si le temps le permet, un mercredi ou pendant les vacances scolaires ». Si les résultats sont concluants, un nouveau traitement sera effectué chaque année pour la sécurité de tous.



EXPERTISE DES CHÊNES DE L'ÉCOLE LES CYTISES, EN FÉVRIER

Les propriétaires concernés aussi

La lutte que mène la ville passe aussi par celle des propriétaires de jardins. Chaque propriétaire doit surveiller ses arbres et les traiter dès l'apparition de cocons ou d'œufs.

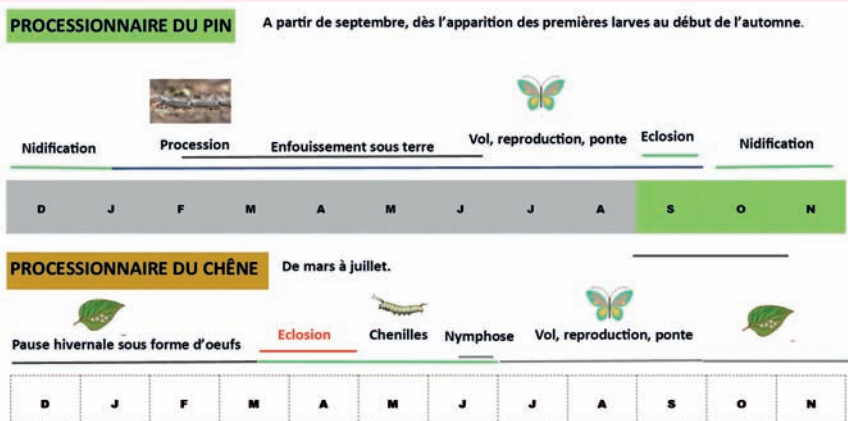
Comment traiter les chenilles ?

- Installer des nids à mésanges dans vos arbres
- En cas d'infestation : faites couper et brûler les branches porteuses des pontes ou des cocons par une entreprise spécialisée dans la destruction des nuisibles.

Pour la santé de tous, agissons vite et bien.

Plus d'infos : iledefrance.ars.sante.fr

CYCLE DE VIE DES CHENILLES



Fleurissement : un camaïeu de couleurs économe

L'arrivée des beaux jours se prépare depuis l'automne au service des espaces verts de la ville. Pas moins de 2000 plantes ont pris place dans les massifs de la ville. Narcisses, bruyères, pâquerettes, primevères, tulipes, ails géants, rosiers... Parmi elles, des espèces bisannuelles et quelques 800 bulbes supplémentaires fleurissent aux quatre coins de la ville. Mais cette profusion de couleurs ne pourrait exister sans les soins réguliers de l'équipe. Pour obtenir de tels résultats, les jardiniers utilisent la technique économe du paillage du sol. Le substrat reste ainsi relativement humide. Pailler est d'autant plus important que le milieu est calcaire et argileux. Il nécessite d'être régulièrement amendé.



Vers une évolution des pratiques

Les changements climatiques nécessitent des adaptations, notamment dans le choix de plantes plus résistantes aux fortes chaleurs. Une majorité d'espèces vivaces fleuriront cet été. « Le patrimoine végétal de la commune est l'une des caractéristiques notoires de Magnanville et qui a déjà été reconnu au travers du concours villes et villages fleuris » explique Jean-Philippe Blot, adjoint en charge de l'environnement. La ville entend poursuivre ses actions dans ce sens et pouvoir accrocher, un jour, une seconde fleur sur ses panneaux d'entrée de ville.

Dépôt des déchets : stop aux incivismes

La municipalité mène une lutte sévère contre la recrudescence des dépôts illégaux des déchets depuis plusieurs mois. Les contrevenants sont désormais verbalisés et sanctionnés.

Poubelles non rentrées ou sorties trop tôt, détritres jetés à même le sol... Les incivilités se multiplient à Magnanville. « L'irrespect des consignes d'enlèvement des ordures est inacceptable. Notre service de police municipale verbalise » explique Michel Lebouc, le maire.

Quelles amendes et pourquoi ?

L'article R632-1 du code pénal stipule qu'il faut trier les déchets, selon les directives des autorités compétentes, en l'occurrence celles de la communauté urbaine GPS&O. Le texte précise également qu'il faut respecter les jours et horaires des collectes. En cas de non-respect, la sanction est de 35 €.

L'article R644-2 précise qu'embarrasser la voie publique en y déposant ou laissant sans nécessité des matériaux, objets, ordures, déchets qui entravent la liberté ou la sûreté de passage est passible d'une amende de 750 €. Les objets peuvent aussi être confisqués. Il est donc impératif de déposer vos déchets dans les bacs adéquates et ne pas déposer de sacs à côté.

En ce qui concerne les encombrants, les contrevenants peuvent être punis d'amendes jusqu'à hauteur de 750 €. À noter, cependant, que l'électroménager, les gravats, miroirs ou vitres, textile, déchets dangereux, bouteilles de gaz, pneus ou pièces automobiles ne sont pas considérés comme tels. Ils doivent être remis à la déchèterie. Les amendes valent aussi pour les dépôts illégaux au pied des bornes de collecte en point d'apport volontaire, réservées impérativement aux riverains. Selon l'article R634-2, les dépôts en dehors des réceptacles sont considérés comme sauvages et passibles d'une amende de 135 €. Magnanville a un beau cadre de vie, maintenons sa propreté pour l'apprécier.



Rappels

- Bacs à ordures ménagères : ils doivent être sortis le lundi matin pour une collecte l'après-midi.
- Bacs emballages recyclables : à sortir le jeudi matin toutes les 2 semaines (impaires) pour une collecte l'après-midi.
- Encombrants : à sortir la veille du ramassage, selon le calendrier en vigueur.

En dehors de ces jours, vos conteneurs doivent être rentrés impérativement chez vous sous peine d'amende de 750 €.

Consultez régulièrement le calendrier personnalisé à votre adresse sur gpseo.fr ou sur l'exemplaire papier qui vous a été remis pour vérifier les modalités des collectes prévues dans l'année.

Plus d'infos : gpseo.fr

Médiathèque : des symboles thématiques pour guider les lecteurs



La médiathèque a mis en place divers symboles que vous retrouverez sur le site pour orienter au mieux vos lectures, notamment :

- La plume : critiques faites par les bibliothécaires et les usagers
- L'œil : pour les gros caractères
- DYS : pour les dyslexiques
- Le tracteur : pour les livres concernant le terroir français

Les bibliothécaires ont également marqué les livres de leurs coups de cœur, à l'aide d'un pictogramme, « cœur bleu ». Ceux en vert correspondent aux avis des lecteurs.

Vous pouvez retrouver ces « coups de cœur » sur le site de la médiathèque et aussi des avis de lecteurs sur de nombreux ouvrages.

Plus d'infos : <https://mediatheque.magnanville.fr>





PARIS CAMEMBER LEPETIT

COURSE CYCLISTE PROFESSIONNELLE INTERNATIONALE

MARDI 11 AVRIL 2023

84^e

DÉPART		ARRIVÉE	
MAGNANVILLE	10:45	LIVAROT-PAYS D'AUGE	16:03

